

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR OBTENIR LE SERVICE DE GAZ NATUREL POUR VOTRE FERME OU ENTREPRISE.

Demandez à Manitoba Hydro de s'engager dès que vous commencez à penser au service de gaz naturel car le processus de prolongement des conduites à gaz pour les clients en milieu rurale et les entreprises peut s'étirer sur plusieurs mois. Nous pouvons vous aider à comprendre les choix de combustibles, fournir des comparaisons de coûts et vous guider tout au long du processus d'obtention du service de gaz naturel.

Selon vos exigences relatives au service, Manitoba Hydro pourrait exiger une entente signée pour le service de gaz naturel aussi tôt que le 15 février si vous avez besoin du service avant le 30 novembre de la même année.

Voici les facteurs qui influent sur le calendrier par rapport à l'installation :

- obtention des approbations des organismes extérieurs;
- servitudes sur la propriété;
- approbation de concessions;
- autorisations et permis;
- restrictions saisonnières;
- météo et état du site;
- volume de demandes de service.

Ce qu'il nous faut

- Des précisions sur le matériel et les appareils au gaz naturel que vous prévoyez installer (genre de matériel, BTU/h pour le matériel, exigences par rapport à la pression);
- La description officielle de la propriété pour laquelle vous demandez le service de gaz naturel;
- Votre documentation par rapport à la consommation d'énergie (factures) pour les cinq dernières années.

Votre fournisseur de matériel ou entrepreneur d'installations mécaniques pourrait vous aider à établir le taux d'allumage en BTU de votre matériel et les exigences par rapport à la pression.

Ce à quoi vous pouvez vous attendre

Votre conseiller en services énergétiques vous rencontrera sur les lieux pour obtenir les renseignements détaillés nécessaires pour faire avancer votre demande de service de gaz naturel et en discuter avec vous.

Lors de cette rencontre, le conseiller fera ce qui suit :

- confirmer l'emplacement et documenter les renseignements sur la charge pour tout le matériel qui sera raccordé au réseau de gaz naturel;
- noter la disposition du site, y compris les installations souterraines dans la propriété, les arbres, les bâtiments ou tout autre obstacle à l'excavation;
- discuter de l'endroit le plus approprié pour l'ensemble de compteur de gaz naturel;
- discuter de plans d'expansion futurs pour garantir que la capacité du service est adéquate.

Présentation des coûts

Nous déterminerons si une contribution pour aider à la construction (« contribution ») est nécessaire, en fonction du devis pour le projet et votre consommation anticipée de gaz naturel. Nous vous aviserons des résultats pour que vous puissiez prendre une décision finale par rapport à l'obtention ou non du service de gaz naturel.

Acceptation du service de gaz naturel

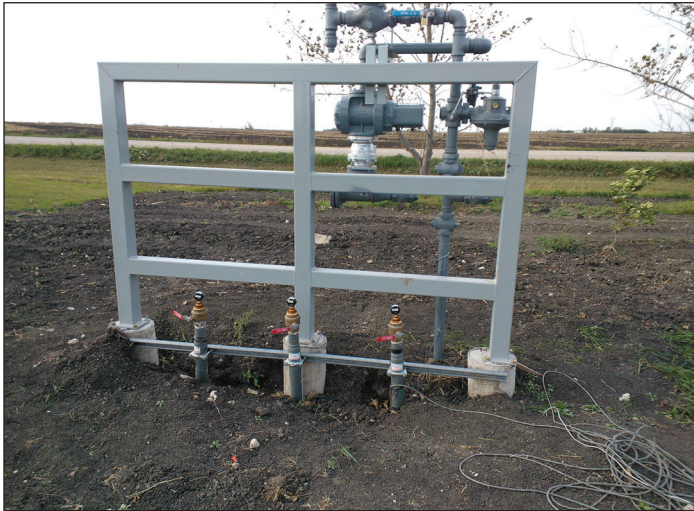
Si vous décidez d'aller de l'avant avec le service de gaz naturel, nous vous rencontrerons de nouveau. À cette rencontre, nous vous fournirons des renseignements sur les mesures incitatives offertes par Efficacité Manitoba ou le financement pour lequel vous pourriez être admissible. Vous signerez aussi une entente de service de gaz naturel et un contrat pour la contribution (au besoin) et vous paierez toute contribution exigée telle que stipulée dans le contrat pour la contribution.

Vos responsabilités

Construction d'un support pour l'ensemble du compteur

Vous avez la responsabilité de construire un support pour l'ensemble du compteur s'il est nécessaire de fixer le compteur à un endroit éloigné*. Nous examinerons avec vous les normes par rapport au compteur.

* Compteurs qui ne sont pas fixés au mur d'un bâtiment.



Exemples de supports pour ensemble de compteur dans des endroits pour compteurs éloignés.

Préparation du site

Pour une installation ponctuelle de votre service de gaz naturel, veuillez garantir que :

- le parcours de la conduite de service est dégagé de tout débris;
- le site est remblayé et aplani;
- les constructeurs ont commencé à bâtir le mur sur lequel sera fixé le compteur tôt dans le processus de construction (pour les nouvelles constructions et les compteurs installés sur les murs). Cette démarche permet à Manitoba Hydro d'initier notre processus d'installation.

Travaux liés à toute la tuyauterie en direction aval de l'ensemble de compteur (tuyauterie de cour)

Puisque la tuyauterie dans la cour doit être installée sous la direction d'un monteur d'installations au gaz agréé, il est recommandé d'embaucher cette personne tôt dans le processus. Le monteur d'installations au gaz agréé raccordera votre matériel au gaz naturel au compteur et prendra les arrangements pour faire ouvrir l'alimentation en gaz et faire inspecter l'installation.

Autres inspections requises

Dans le cas de matériel ayant une puissance de 400 000 BTU ou plus (y compris les séchoirs à grain), vous devriez prévoir du temps supplémentaire pour que votre monteur d'installations au gaz puisse obtenir un permis du Bureau du commissaire aux incendies du Manitoba, et pour fixer un rendez-vous avec Inspection et services techniques Manitoba pour passer une inspection et recevoir l'approbation. Cette inspection est obligatoire avant que le matériel puisse être allumé.

Pour mettre le projet en marche, rendez-vous sur le site de Manitoba Hydro hydro.mb.ca et remplissez le formulaire requis pour le service d'électricité ou de gaz naturel en milieu agricole. Si vous avez des questions concernant la demande, composez le **1 888 624-9376**.

Disponible en médias substituts sur demande.

Avril 2019